

BULLETIN DE SOUSCRIPTION INVESTISSEMENT IMMOBILIER PÉRIODIQUE

Nom du conseiller : _____

Code : _____

Partie réservée à la Société de Gestion	N° d'associé : _____
	Entrée en jouissance : _____
	Date de réception : _____

EXEMPLAIRE : À RETOURNER**SOUSCRIPTEUR****Personne physique****Souscripteur**

Numéro d'associé (le cas échéant) :

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Co-Souscripteur (le cas échéant)

Nom :

Prénom(s) :

Personne morale

Forme juridique :

Nom de la personne morale :

SIREN :

SOUSCRIPTION**Je souhaite investir la somme (minimum 50 €) de :**

(Montant en toute lettre) €

(Montant en chiffres) €

À la fréquence suivante :

Mensuelle (prélèvement le 25 de chaque mois)*

Trimestrielle (prélèvement le 25 du mois anniversaire de la signature du contrat)*

Semestrielle (prélèvement le 25 du mois anniversaire de la signature du contrat)*

Annuelle (prélèvement le 25 du mois anniversaire de la signature du contrat)*

* ou le premier jour ouvré qui suit le 25 du mois si ce n'est pas un jour ouvré.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et conditions générales détaillées ci-après dans ce document, et des documents d'information d'ActivImmo (statuts, note d'information visée par l'AMF et DIC).

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (JOINDRE UN RIB)

Titulaire du compte

IBAN

BIC

Domiciliation bancaire

Créancier : ActivImmo, 87 avenue Kléber, 75116 Paris

ICS : FR 43 ZZZ 867968

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) ActivImmo à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'ActivImmo. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à le

Signature :

BULLETIN DE SOUSCRIPTION INVESTISSEMENT IMMOBILIER PÉRIODIQUE

Nom du conseiller : _____

Code : _____

 Partie réservée à la Société de Gestion

N° d'associé : _____
Entrée en jouissance : _____
Date de réception : _____

EXEMPLAIRE : CONSEILLER**SOUSCRIPTEUR****Personne physique****Souscripteur**

Numéro d'associé (le cas échéant) :

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Co-Souscripteur (le cas échéant)

Nom :

Prénom(s) :

Personne morale

Forme juridique :

Nom de la personne morale :

SIREN :

SOUSCRIPTION**Je souhaite investir la somme (minimum 50 €) de :**

(Montant en toute lettre) €

(Montant en chiffres) €

À la fréquence suivante :

Mensuelle (prélèvement le 25 de chaque mois)*

Trimestrielle (prélèvement le 25 du mois anniversaire de la signature du contrat)*

Semestrielle (prélèvement le 25 du mois anniversaire de la signature du contrat)*

Annuelle (prélèvement le 25 du mois anniversaire de la signature du contrat)*

* ou le premier jour ouvré qui suit le 25 du mois si ce n'est pas un jour ouvré.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et conditions générales détaillées ci-après dans ce document, et des documents d'information d'ActivImmo (statuts, note d'information visée par l'AMF et DIC).

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (JOINDRE UN RIB)

Titulaire du compte

IBAN

BIC

Domiciliation bancaire

Créancier : ActivImmo, 87 avenue Kléber, 75116 Paris

ICS : FR 43 ZZZ 867968

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) ActivImmo à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'ActivImmo. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à le

Signature :

BULLETIN DE SOUSCRIPTION INVESTISSEMENT IMMOBILIER PÉRIODIQUE

Nom du conseiller : _____

Code : _____

Partie réservée à la Société de Gestion	N° d'associé : _____
	Entrée en jouissance : _____
	Date de réception : _____

EXEMPLAIRE : À CONSERVER**SOUSCRIPTEUR****Personne physique****Souscripteur**

Numéro d'associé (le cas échéant) :

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Co-Souscripteur (le cas échéant)

Nom :

Prénom(s) :

Personne morale

Forme juridique :

Nom de la personne morale :

SIREN :

SOUSCRIPTION**Je souhaite investir la somme (minimum 50 €) de :**

(Montant en toute lettre) €

(Montant en chiffres) €

À la fréquence suivante :

Mensuelle (prélèvement le 25 de chaque mois)*

Trimestrielle (prélèvement le 25 du mois anniversaire de la signature du contrat)*

Semestrielle (prélèvement le 25 du mois anniversaire de la signature du contrat)*

Annuelle (prélèvement le 25 du mois anniversaire de la signature du contrat)*

* ou le premier jour ouvré qui suit le 25 du mois si ce n'est pas un jour ouvré.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et conditions générales détaillées ci-après dans ce document, et des documents d'information d'ActivImmo (statuts, note d'information visée par l'AMF et DIC).

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (JOINDRE UN RIB)

Titulaire du compte

IBAN

BIC

Domiciliation bancaire

Créancier : ActivImmo, 87 avenue Kléber, 75116 Paris

ICS : FR 43 ZZZ 867968

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) ActivImmo à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'ActivImmo. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à le

Signature :

CONDITIONS SPÉCIFIQUES AU VERSEMENT PROGRAMMÉ

Condition d'adhésion : Le versement programmé est réservé aux associés détenant au moins dix parts d'ActivImmo conformément aux statuts.

Durée du mandat : Illimité et révocable à tout instant sans délai et sans frais.

Prix de souscription : Le prix de souscription (indiqué dans les conditions générales de vente) est susceptible de varier à la hausse comme à la baisse.

Modalité de paiement : Prélèvement automatique obligatoire.

Date de souscription et nombre de parts souscrites : Les parts sont souscrites le jour du versement du dividende et dans les conditions en vigueur à cette date. Le nombre de parts souscrites est égal au rapport entre la fraction du dividende réinvestie et le prix de souscription en vigueur à la date de versement du dividende.

Démembrement : Seules des parts en pleine propriété pourront être souscrites. La société de gestion ne propose pas de souscription démembrée pour le réinvestissement du dividende.

Délai de mise en place : Le délai de mise en place est de 10 jours.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

AVERTISSEMENTS

Tout investissement dans cette SCPI est un placement long terme, il est donc recommandé de conserver vos parts pendant au moins huit ans. Le capital investi et les revenus ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier. La rentabilité d'un investissement en parts de cette SCPI est de manière générale fonction :

- des dividendes potentiels qui vous seront versés ; étant précisé que ce versement n'est pas garanti et peut évoluer en fonction des conditions d'occupation des immeubles et de l'état du marché locatif ;
- du montant du capital que vous percevrez, soit lors de la vente de vos parts, soit lors de la liquidation de la SCPI ; étant précisé que ce montant n'est pas garanti et dépendra du prix de cession du patrimoine immobilier détenu par la SCPI et de la situation du marché de l'immobilier tertiaire lors de la cession ;
- de la durée du placement.

Tout investissement dans la SCPI est considéré comme étant peu liquide car la SCPI est exclusivement investie en immobilier. Les modalités de retrait des parts de cette SCPI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie. Ni la SCPI, ni Alderan, en qualité de Société de Gestion ne garantissent la revente ou le remboursement des parts souscrites.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI pourra statutairement recourir à l'endettement dans la limite d'un maximum qui sera fixé en assemblée générale de telle sorte que ce taux soit compatible avec ses capacités de remboursement sur la base de ses recettes ordinaires et de ses capacités d'engagement pour les acquisitions payables à terme.

Avant tout investissement, vous devez vérifier qu'il est adapté à votre situation.

Date de création de la SCPI : 24/06/2019

Durée : La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Augmentation de capital : ActivImmo étant une SCPI à capital variable, le capital plafond est fixé statutairement. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière jusqu'à concurrence de ce montant.

Capital social initial : 1 449 500 euros divisé en 2 899 parts de 500 euros de valeur nominale.

Capital social statutaire maximum : 2 000 000 000 euros

Date d'ouverture des souscriptions : 12/09/2019

Prix de souscription :

Valeur de la part : 610 euros, se décomposant comme suit :

- Valeur nominale : 500 euros
- Prime d'émission : 110 euros

La société pourra percevoir une commission de souscription maximum de 10,6 % hors taxes (12,72 % TTC) soit 64,66 euros (77,59 euros TTC) qui sera prélevée sur la prime d'émission.

Cette commission de souscription se décompose ainsi :

- 9,6 % (soit 58,56 euros HT) au titre des frais de collecte
- 1,0 % (soit 6,10 euros HT) au titre des frais de recherche et d'investissement.

Prix de retrait : 545,34 euros par part.

Le prix de retrait correspond à la valeur nette de frais de la part soit 610 euros diminuée de la commission de souscription HT (frais de collecte et frais de recherche et d'investissement HT) soit 64,66 euros.

Minimum de souscription : 10 parts sociales entières pour tout nouvel associé.

Modalité de règlement : Le règlement s'effectue à l'ordre d'ActivImmo au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription. Toute souscription doit obligatoirement être accompagnée de son règlement intégral. En cas de financement à crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'organisme prêteur, la souscription ne pouvant être enregistrée qu'une fois le règlement

intégralement perçu.

Les dossiers complets sont enregistrés selon leur ordre d'horodatage par la société de gestion.

Date de jouissance : Le premier jour du sixième mois qui suit la souscription et le règlement.

Périodicité de distribution : La fréquence de versements des dividendes potentiels est trimestrielle.

Prélèvement à la source obligatoire sur produits financiers : Les revenus financiers sont soumis à l'impôt sur les revenus. Pour tout associé personne physique, résidant fiscalement en France, la société de gestion opère un prélèvement à la source obligatoire de 30 % (hors prélèvements sociaux de 17,2 %) sur les produits financiers. Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu. Il est imputable sur l'impôt sur le revenu, et éventuellement restituable s'il excède l'impôt dû. Les associés dont les revenus n'excèdent pas certains seuils peuvent en demander la dispense en envoyant à ALDERAN une attestation sur l'honneur annuelle et avant le 30 novembre de chaque année (Art.242 quarter du CGI).

Déclaration du souscripteur sur l'origine des fonds : Conformément aux dispositions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine des capitaux qui leur sont confiés. Il conviendra de joindre au présent bulletin, les pièces justificatives demandées en première page.

Commercialisation : Dans le cadre de la commercialisation d'ActivImmo, Alderan est susceptible de reverser une rétrocession représentant tout ou partie des frais de collecte aux intermédiaires habilités.

L'ensemble des frais est disponible dans la note d'information et le document d'information clé.

Démembrement : Si la souscription est démembrée, elle doit être accompagnée de la convention de démembrement dans lesquels sont précisées les modalités et conditions générales du démembrement.

Société de Gestion : La SCPI ACTIVIMMO est gérée par Alderan SAS, société de gestion agréée AMF n°GP - 17000026 dont le siège social se situe 87, avenue Kléber, 75116 Paris.

La SCPI ACTIVIMMO a été immatriculée le 2 septembre 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le n° 853 533 594.

La note d'information de la SCPI ActivImmo doit être remise préalablement à toute souscription. Elle a reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n° 19-14 en date du 26 juillet 2019. Elle peut être obtenue gratuitement auprès de la Société de Gestion Alderan par demande adressée par voie postale, ou sur son site internet www.alderan.fr.

Conformément à l'article 422-196 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, une notice a été publiée au Bulletin des Annonces légales Obligatoires (BALO) du 11 septembre 2019.